

# Le Relais

nr 74. avril-mai-juin 2017

Institut d'Histoire Sociale CGT-FAPT



Siège social :  
263, rue de Paris  
Case 545 -  
93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22



1<sup>er</sup> mai 1979 - Affiche pour la CGT d'Ernest, PIGNON-ERNEST coll. Institut CGT d'Histoire sociale.

## SOMMAIRE

**Brefs rappels historiques** Page 2

**Le billet** : L'avenir nous appartient Page 3

**Histoire** : 7 mars sur « la place des femmes aux PTT et dans la fédération de 1945 aux années 2000 » : Un vif succès qui appelle une suite. Page 4

Les dames des PTT dans les grèves de 1909 Page 6

Le traité de Rome et la construction européenne Page 8

**Dossier** : La défense et la rénovation du service public des Télécoms et de la Poste Page 10

A propos du 40<sup>e</sup> congrès et de Georges Frischmann Page 16

### Vie de l'IHS

Assemblées générales Page 17

Assemblée Générale de notre IHS CGT Fapt Page 18

Introduction de Patrick Bourgeois (extraits) Page 19

**Histoire** : Profession footballeur : un métier qui doit entraîner des droits... C'était aussi le combat de Raymond Kopa. Page 23

### Livres

On a chanté sur les pavés 120 ans de la CGT en Aquitaine 1970-1990 les PTT se transforment Page 24

## Rappels historiques

par Joël Ragonneau

### 1947 : les luttes et la répression\*

Vincent Auriol (socialiste) est élu Président de la République avec les voix des députés communistes et Paul Ramadier (socialiste) devient président du Conseil. Du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai, la CGT est à l'offensive avec des mots d'ordre aussi variés que l'action pour une prime à la production, le minimum vital, la paix en Indochine ou l'unité contre la réaction. Les grèves commencent à la régie Renault de Boulogne-Billancourt, nationalisée l'année précédente. A partir du 5 mai, la situation se détériore très rapidement avec l'exclusion des ministres communistes du gouvernement. On fait la queue devant les boulangeries ou la ration quotidienne de pain passe de 300 grammes à 250 grammes. Le poisson et la viande sont aussi rationnés et le marché noir demeure important. La CGT appuie le mouvement social, qui s'étend chez Citroën, à la SNCF, dans les banques, les grands magasins, à EDF et aux PTT puis chez Peugeot, Berliet, Michelin etc.... Le 1<sup>er</sup> août, la CGT et le CNPF signent un accord qui prévoit une augmentation de 11 % des salaires, le maintien des prix et un salaire minimum de 8000 francs par mois et ... que le gouvernement socialiste refusa de ratifier. Fin novembre la CGT PTT appelle à la grève. Celle-ci se développe dans les centraux téléphoniques, les bureaux gares et différents services parisiens et provinciaux.

Certains journaux (l'Humanité et le Soir) soutiennent les grévistes, d'autres lient à boulets rouges et n'hésitent pas à écrire « *les bolchevistes ont déclenché une nouvelle série de conflits à caractère essentiellement politique* ». C'est la guerre froide qui commence ! La grève se termine et la CGT appelle à la reprise le 9 décembre. « C'est dur ! » car les résultats sont maigres. Le secrétaire d'Etat aux PTT, Eugène Thomas, publie une liste de sanctionnés, sanction pouvant aller de la suspension de fonction à la révocation.

\* Lire la Fédération CGT des PTT et l'affrontement de classe en 1947 (IHS CGT PTT)

\* Lire l'histoire de la fédération CGT des PTT entre 1945 ET 1985 (IHS CGT PTT)

### 1967 : les ordonnances de De Gaulle\*

L'année 1966, riche en actions dans les secteurs privés et publics avait apporté un souffle nouveau et la confiance était désormais dans le camp des travailleurs. Après une puissante journée unitaire le 1<sup>er</sup> février 1967 (où seule la confédération FO manquait à l'appel) et après une audience tendue au ministère

d'Etat chargé de la fonction publique, le gouvernement annonce sa décision de recourir aux pouvoirs spéciaux pour prendre des ordonnances (sans passer par le débat parlementaire) dans le domaine économique et social pour le plein emploi, la participation et la réforme de la Sécurité Sociale.

Le 1<sup>er</sup> ministre, Georges Pompidou, est sûr de lui : « *lorsque les Français connaîtront les mesures que nous prendrons, ils pousseront un soupir de soulagement* ».

Malgré des débats houleux dans la classe politique et une grève générale (on compta des millions de grévistes), les ordonnances sont publiées au journal officiel le 22 août 1967. Celle de la Sécurité Sociale se traduit par une augmentation des cotisations, alors que les prestations se dégradent et que la gestion démocratique de l'institution est remise en cause.

Le semaine d'action du 9 au 14 octobre 1967 à l'appel de la CGT et de la CFDT et la puissante journée d'action interprofessionnelle le 13 décembre ne suffiront pas à faire plier le pouvoir gaulliste.

Il faudra attendre la grève générale de 1968 et le référendum de 1969 où le NON l'a emporté largement pour que soit maintenu l'essentiel de la Sécurité Sociale de 1945.

\* A lire l'histoire de la fédération CGT des PTT entre 1945 et 1981 & l'Humanité dimanche n°548

### 1977 : un coup dur contre les fonctionnaires signé Racine\*

1976 : à la demande du 1<sup>er</sup> ministre Raymond Barre, un conseiller d'Etat du nom de Racine rédige une étude intitulée « gestion moderne de la fonction publique » (adoptée par le conseil d'Etat le 24 mars 1977). Avec un titre pareil, on pouvait s'attendre au pire et les postiers ne vont pas être déçus : « le statut des fonctionnaires n'est plus en adéquation avec les techniques modernes de gestion introduites dans l'administration ». De là à conclure que « du cadre général des garanties des fonctionnaires pourraient être levés les obstacles statutaires au développement de ces techniques dans l'administration », il n'y a qu'un pas. Les emplois doivent donc avoir un caractère plus précaire afin de pouvoir être aisément pourvus ou retirés. Quant aux organisations syndicales, elles sont accusées de conservatisme, de considérer les tentatives de réforme comme une atteinte au statut et une menace sur les droits acquis

\* A lire dans l'histoire de la fédération CGT des PTT entre 1945 ET 1981





## L'avenir nous appartient

**L**e contexte actuel est certes difficile, mais l'espoir reste de mise quel que soit le résultat final des élections présidentielles et législatives. La France a besoin d'urgence d'une relance sociale, d'un nouveau modèle de développement écologique, d'une industrialisation qui s'appuie sur la relance des services publics mais aussi d'un profond renouvellement démocratique. Elle aspire à se faire entendre fortement en Europe et dans le monde pour porter la voix de la paix.

Il est bon de rappeler que dans l'histoire, les luttes et les mobilisations sociales, lorsqu'elles sont perçues comme fondées par le monde du travail salarié, peuvent renverser l'ordre établi et le dogme de la pensée unique, porter des exigences de justice et de transformations sociales.

Depuis la libération, quel que soit le contexte économique et politique, seules les actions collectives ont permis des avancées sociales et doté le salariat d'un ensemble de droits relevant du code du travail, des statuts publics ou de la protection sociale.

Rappelons, l'année dernière, les fortes mobilisations contre la loi El Khomri, les diverses manifestations de ce début 2017. Ces actions selon le panorama politique, après les élections législatives en juin sont à poursuivre et à amplifier car l'histoire nous l'apprend, le bulletin de vote ne suffira pas. Il nous faudra toutes et tous : salariés, retraités, jeunes, femmes s'unir pour agir et obtenir la satisfaction des revendications et la transformation de la société.

Ces combats pour défendre et promouvoir ces valeurs humaines contre la dictature de toutes les formes d'aliénation des forces de l'argent ont toujours été ceux de la CGT par le passé et dans le présent.

Notre journal, le Relais est d'ailleurs porteur au travers des articles publiés de toutes ces luttes.

Oui l'espoir existe !

Alors sans hésitation portons très haut et fort nos exigences de progrès social, de fraternité et de paix.

Le 24 Avril 2017

Thérèse François

Le Relais

17<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 4€

Directeur de la publication :  
Danièle Ledoux

Rédaction administration :  
263, rue de Paris, case 545 -  
93515 Montreuil Cedex

2<sup>e</sup> trimestre 2017.

Dépôt légal à parution  
CPPAD N° 0317 G81018



Mise en page et impression :  
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

## La conférence débat organisée le 7 mars sur « la place des femmes aux PTT et dans la fédération de 1945 aux années 2000 » : un vif succès qui appelle une suite.

*60 à 70 participants, retraités et actifs, se sont échelonnés au cours de la journée du 7 mars 2017, organisée par notre IHS, en coopération avec la fédération. Quatre secrétaires généraux étaient présents : Maryse Dumas, Colette Duynslaeger, Alain Gautheron et Christian Mathorel, actuel secrétaire général. De nombreux militant-e-s acteurs du combat fédéral pour que les femmes gagnent toute leur place dans la société, étaient également présents, Anne Marie Fourcade, retenue ce jour était excusée. Pour décor, les travaux de Peggy Bette, doctorante en histoire, offrent une image des femmes aux PTT : sur représentées dans les catégories d'exécution, quasi inexistantes dans l'encadrement.*

L'IHS a voulu articuler cette journée autour de trois temps forts de l'activité fédérale en direction des femmes: avec les interventions de trois militantes qui ont marqué cette histoire.

Dans l'immédiat après guerre la fédération est à l'avant-garde avec les commissions féminines héritées de la CGTU et de Marie Couette. Paulette Dayan, responsable des « Femmes » à la CEF, parle des 1<sup>res</sup> luttes et premiers succès des demoiselles du téléphone et des filles des chèques. Il a fallu

faire jouer la démocratie, établir des revendications, organiser les luttes... Nous avons « défriché » dit-elle ; rien n'aurait pu se faire sans le soutien de Georges Frischmann, secrétaire général de la Fédération. Un florilège de militantes dans les départements a pris des responsabilités.

Puis Elyane Bressol, chargée du travail fédéral en direction des femmes, et des services financiers (1978-1982), aujourd'hui, présidente de l'IHS CGT, tourne la page de l'activité spécifique au profit du particulier. Le travail en direction des femmes doit être conçu pour prolonger, affiner, bonifier le travail général. Pour avoir un réel travail de masse sans oublier la lutte contre les idées et les mentalités rétrogrades. *La conception du rôle des collectifs féminins évolue ...*

Maryse Dumas, élue 1<sup>re</sup> secrétaire générale de la fédération en 1988 ouvre le chapitre de l'activité fédérale « mixte » avec Albert Leguenn. La profession se féminise dans les années 1980, la mixité devient un objectif pour la fédération dans la continuité de ce que l'histoire nous a légué.

Des choix stratégiques seront faits par la fédération : sur les revendications, (travail de nuit), les modalités d'action, la commu-





nication. La bataille pour la syndicalisation, la politique des cadres syndicaux : pour qu'il y ait autant de femmes et d'hommes qu'il y en a parmi les syndiqués.

Depuis le congrès de 1979 un rapport de situations comparées, était présenté. 27 interventions ont illustré chaque étape : Venu-e-s des chèques, de la Distri, téléphonistes, technicien-n-es, ouvrier-e-s d'Etat, informaticien-ne-s, cadres, d'hier et d'aujourd'hui, retraité-e-s et actifs, elles et ils ont témoigné sans donner de leçons, ni nostalgie.

Emotions et enthousiasme mêlés étaient au rendez-vous de cette journée, animée par Patrick Bourgeois, président de l'Is CGT

FAPT et Emilie Filial responsable du collectif fédéral Egalité/Femmes/hommes.

Emilie appelle à faire en sorte que cette journée passe les portes de la salle Frischmann ... que les plus belles luttes des femmes soient aussi celles que l'on va avoir demain. Christian Malthorel, ne conclut pas le débat, mais incite chaque militant à analyser ce qui s'est dit, qu'il qualifie d'infinie richesse et utilité. « Pas plus que la conscience de classe, l'égalité femme/homme n'est innée... la mixité est un combat perpétuel. »

Une brochure reprendra prochainement l'ensemble des interventions.

Yveline Jacquet

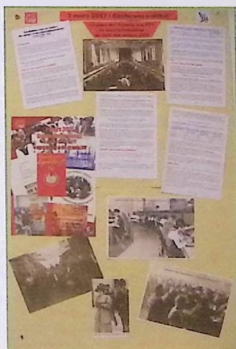


## « Conversation autour de la place des femmes au travail et dans le syndicalisme »

Film réalisé par J.C Romain et Michelle Boulesteix projeté lors de la conférence.

3 militantes, 3 générations différentes échantent autour de 3 questions : l'articulation vie privée / vie professionnelle / vie syndicale, les succès dont elles sont le plus fières et les changements constatés.

Avec Camille Senon, rescapée d'Oradour / Glane, Julie Dutillet, secrétaire générale CGT Fapt Hte Vienne, Sandrine Gouraud, secrétaire générale de l'UD de Hte Vienne



Quelques photos de l'exposition réalisée.

## Les dames des PTT dans les grèves de 1909,

*Les pages centrales du dernier Relais sur les luttes des femmes ont motivé des lecteurs à écrire. Christian Henrisey à partir de la photo ci-contre, commente et revient sur l'histoire des dames des PTT dans les grèves de 1909. Une période qu'il connaît bien, étant l'auteur de Postiers en grèves 1906-1909.*

Concernant la photo<sup>1</sup>, souvent reprise dit-il – ici très partiellement – elle ne cadre qu'une femme souriante. L'iconographie livrée de cette façon, sans le recul nécessaire sur sa production, contribue à construire une vision faussée des luttes des postiers, femmes comprises, qui eurent lieu au cours de l'année 1909 (...). Comme de nombreuses photographies prises à l'époque, elle semble plus relever d'une mise en scène montée par le photographe d'une agence de presse que d'une prise de vue « sur le vif » dans le feu de l'action. Georges Frischmann remarque lui-même : « un policier s'en lisse les moustaches ». Tous les personnages du cliché original sont souriants, comme s'il fallait faire croire qu'une arrestation et une révocation ne seraient qu'un épisode anodin. En cela le sourire de la dame des PTT, comme on appelait à l'époque le personnel féminin, interroge ou devrait interroger fortement les spectateurs que nous sommes ! Certes les grèves n'engendrent pas de la tristesse. L'historienne Michelle Perrot<sup>2</sup> note : « la grève est une fête ». Mais le 12 mai 1909<sup>3</sup>, il est peu probable que les 228 révocations prononcées la veille engendrent une telle joie individuelle... Rappelons les faits<sup>4</sup> : après une première grève de plusieurs jours<sup>5</sup> en mars 1909, les postiers, qui ont repris le travail avec l'impression d'avoir triomphé d'un gouvernement jusqu'alors sourd à leurs revendications, doivent faire face à une répression féroce de la part du gouvernement dirigé par le « tigre » Clemenceau. Des enquêtes administratives, des suspensions de service puis des révocations ciblées sur les militants s'enchaînent dès la fin du mois d'avril 1909. Le 8 mai, sept « inculpés » sont révoqués en conseil de discipline central. En désespoir de cause, même si la combativité et les illusions s'entremêlent, la grève est proclamée le 11 mai. Dès lors l'épreuve de force voulue par Clemenceau et Barthou, le ministre dont dépendent les postiers, n'a rien d'un chemin pavé de sourires et de roses. Je renvoie les lecteurs aux ouvrages cités en référence.

Georges Frischmann<sup>6</sup> répercute l'effet dévastateur des révocations systématiques pratiquées par le pouvoir : 228 interviennent le 12 mai, 303 interviennent le 15 mai, d'autres encore après<sup>7</sup>. Peu d'historiens, trop souvent zéloteurs de Georges Clemenceau, ont remarqué l'ampleur, inédite alors, de cette répression de la part de l'État-patron, comparable à celle plus médiatisée qui intervient l'année suivante lors de la grève des cheminots<sup>8</sup>. Elle vise toutes les catégories du personnel, services ambulants, central télégraphique, dames et ouvriers du téléphone, recettes et bureaux de poste. G. Frischmann, dont les sources, citées scrupuleusement, sont le Bulletin de l'Association Générale des agents et les pages très abondantes sur la grève publiées dans le journal *l'Humanité*, ne détaille pas précisément le « genre » des victimes. Il est pourtant possible d'en dresser une liste nominative. En effet, non seulement l'État révoqua à tour de bras, mais il rendit publiques les listes nominatives des révoqués... Toute la presse ne publia pas ces listes « noires », mais il se trouva plusieurs titres qui les livrèrent en pâture dans leurs colonnes<sup>9</sup>.

### 48 « premières révoquées » :

Dans le cadre de recherches complémentaires sur les grèves de 1909 j'ai repris ces listes : sur un total de 622 révoqués, on peut affirmer que ce ne sont pas 2 « premières femmes des PTT » qui furent révoquées en mai 1909, mais au minimum 48 dames employées, dont 27 dès le 12 mai. Près de 8 % des révoqués étaient des femmes. La différence est de taille et ces chiffres donnent un aperçu de la participation massive des femmes aux grèves « postales » de 1909, participation déjà soulignée par plusieurs études<sup>10</sup> oubliées, et c'est assez dommageable pour une page dédiée aux luttes des femmes<sup>11</sup>, par *Le Relais*. Leur lieu de travail reflète la diversité des lieux féminins de la grève : 23 dans les centraux téléphoniques de Paris (Gutenberg, Roquette, Renaudes, Saxe, etc.), 17 au Central télégraphique de



Paris (rue de Grenelle), 6 aux Bureaux de Paris, 1 de l'Administration centrale, 1 de Lyon téléphone. Ajoutons que si des réintégrations ont lieu après la chute du gouvernement Clemenceau (juillet 1909), il y avait encore 163 postiers non réintégrés à la date du 13 novembre 1909<sup>12</sup>, dont 6 femmes, dont le nom apparaît aussi parmi les oratrices des meetings tenus en mars 1909 et dans la délégation de grévistes que Clemenceau dut recevoir le 23 mars. La vengeance est un plat qui se mange froid. À défaut de citer les 48 « premières femmes révoquées », citons ces six pionnières : Mlle Bale, dame employée au central téléphonique K (Gutenberg), Mme Farinet, ouvrière aux écritures, Dépôt central du matériel, Mlle Nojean, dame employée du central téléphonique D, Mme Pinettes, dame employée au central téléphonique K, Mme Raspoud, dame employée au central téléphonique D, Mlle Thomas, dame employée des Bureaux de Paris.

## Les élections confirment l'influence du syndicalisme :

Deux années après ces événements, des élections sont organisées pour désigner les membres d'une commission extraparlamentaire

ouïres du sous-secrétaire d'Etat des PTT<sup>13</sup>.

## Nouveauté « unique dans l'histoire des PTT » :

Cette commission promeut une représentation séparée du personnel féminin. Ne peut-on remarquer que c'est une avancée féministe avant l'heure, à une époque où le droit de vote politique des femmes est nié ? Le « collège personnel féminin » compte 18 500 inscrites (sur un total de 101 000 pour l'ensemble des PTT. Sont dénombrés 16 000 votantes, 14 300 suffrages exprimés. La liste présentée par la Fédération nationale des PTT, née dans les grèves de 1909, recueille 9 800 voix, soit 61,21 % des suffrages, plus de 50 % des inscrites. Ces résultats électoraux, passés aussi sous silence par les historiens, donnent à voir une audience « syndicaliste » autrement plus avancée que le peu qu'il en transparait dans la souriante dame de la photo (certes, mais n'est-on pas dans le cliché attendu ?) (Vraie ou fausse) révoquée de 1909.



De même Nicole Chalot, dans le Relais 73, s'interroge sur la légende de la photo « les téléphonistes de Paris central ... ». C'est en effet erroné car comme elle le précise, Paris Central était un central télégraphique, situé rue de Grenelle et non un central téléphonique. Dont acte. A ce propos, elle souligne « qu'à l'heure d'Internet et autres Smartphones ... qui se souvient encore de l'existence du télégraphe et de la participation de ses agents aux luttes pour de meilleures conditions de travail et de vie, l'amélioration du service public pendant près d'un siècle (...) »

Le Central télégraphique comme la recette Principale pour la Poste jouant en quelque sorte le rôle d'entreprise phare » comme l'écrit Georges Frischmann dans le chapitre consacré à la première grève de 1909<sup>14</sup> (...)

<sup>1</sup> Voir la photo en son entier dans Georges Frischmann, *Histoire de la fédération Cgt des PTT*, édition de 1967, p. 150. Son commentaire est le même que celui du « Relais ».

<sup>2</sup> Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève. France 1871-1890*, these, Université de Lille, 1975, vol 2, p. 548

<sup>3</sup> Georges Frischmann insert cette photographie dans le paragraphe relatif à la grève du mois de mars, mais plusieurs indices montrent qu'elle correspond à celle du mois de mai : le soleil (en mars la presse relève des conditions climatiques exécrables, voire de la neige), le chapeau de style canotier d'un des protagonistes, etc.

<sup>4</sup> G. Frischmann, p. 157 et suivantes

<sup>5</sup> Du 15 mars au 23 mars 1909. Voir aussi : Christian Henrisey, *Postiers en grèves 1906-1909*, CE PTT Sud-Est, 1995.

<sup>6</sup> G. Frischmann, op. cit. p. 163.

<sup>7</sup> Il conclut sur le nombre de 805 révoqués, le nombre total qui résulte des chiffres et des noms livrés dans la presse s'établit à 622. Voir note n° 9 suivante.

<sup>8</sup> Joseph Jacquet, *Les cheminots dans l'histoire sociale de France*, éditions sociales, Paris, 1967, p. 65 : « environ 3 000 révocations » sur un effectif de plus de 300 000 cheminots. Les PTT salariaient en 1909 environ 100 000 personnes.

<sup>9</sup> Ces journaux sont consultables sur le site internet de la BNF Gallica : *Le Petit Parisien*, 13 mai 1909, *Le Temps*, 14 mai 1909, *Le Matin* 16 mai 1909, *Le Temps* 19 mai 1909, etc.

<sup>10</sup> Madeleine Guibert, *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, CNRS, Paris, 1966 ; Madeleine Vignes, *Le Journal des Dames, féminisme, syndicalisme dans les PTT de 1924 à 1937*, Paris, 1992, p. 43-63 : « les femmes dans la grève historique des Postes, Télégraphes, Téléphones de 1909 ».

<sup>11</sup> On peut remarquer aussi que les deux « unes » de la célèbre revue *L'Illustration*, les 20 et 27 mars 1909, consacrées à la grève des PTT montrent des femmes, les hommes étant à l'arrière-plan.

<sup>12</sup> Fonds des Archives de la FAPT, Montreuil, affiche - circulaire du Comité de secours des PTT

<sup>13</sup> G. Frischmann, op. cit. p. 178-179. Georges Frischmann rend compte des résultats chez les agents, les sous-agents, les ouvriers, mais il oublie ceux du « collège » spécifique au personnel féminin. Il faut consulter le *Bulletin mensuel des Postes et Télégraphes*, 7 mai 1911 : résultats des élections du 25 avril au 30 avril 1911. (Collection aux Archives de la Fapt)

<sup>14</sup> In *Histoire de la fédération Cgt des PTT*, édition de 1967.

## Le traité de Rome et la construction européenne

*Le 25 mars dernier, les chefs d'état et de gouvernement ainsi que les dirigeants des institutions européennes se sont retrouvés pour célébrer la signature du traité de Rome. Il établissait les principes fondateurs de la construction économique européenne (CEE). Signé 12 ans après la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, on ne peut pas évacuer le fait que l'Europe à construire est à l'époque l'enjeu principal de l'affrontement entre l'URSS et les Etats-Unis. L'un des objectifs du traité, sans l'avouer officiellement, est d'alimenter la dénonciation des dangers de l'expansion du communisme alors que les Etats-Unis sont installés en Europe, faisant des pays libérés à l'ouest, dont la France des "vassaux" de l'impérialisme américain. Il reste que l'objectif à vision politique de ce traité aura avant tout un cheminement économique - le social ayant été oublié ! C'est l'économie libérale qui a le feu vert. Et qui dit économie libérale dit déréglementation, privatisation, attaques contre les services publics, déricotage des acquis sociaux<sup>1</sup>. Reconnaissons que la CGT ne s'était pas trompée dans son analyse. De plus en plus présente dans la vie des citoyens européens, elle intervient à différents niveaux dans de nombreux domaines qui touchent notre quotidien.*

8



Vie Ouvrière n°665 29-05-1957

### De grands principes :

Les négociateurs de l'époque étaient convaincus que la libéralisation du commerce entre les six pays<sup>2</sup>, entraînerait croissance et prospérité pour les européens...

En effet dans le préambule on peut lire :

*Résolus à affirmer, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort, ont décidé de créer une Communauté Economique Européenne<sup>3</sup>.*

Quant à l'article 2 du traité, il résume le but recherché « La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit<sup>4</sup> ». Cela se traduit par la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ; une politique agricole commune ;

Il met en place des règles communes en matière de fiscalité, mais étant fondé sur le principe de la libre concurrence, le Traité interdit les ententes entre entreprises, ainsi que les aides d'Etat (à l'exception de celles à caractère social). Il crée le Fonds social européen (FSE)<sup>5</sup>, dont le but est de soutenir la formation et la reconversion professionnelle des travailleurs ainsi que la création du Fonds européen de développement (FED).

Le Traité invite les Etats membres à coordonner leurs politiques économiques. Seule la politique commerciale est déterminée à l'échelle de la Communauté. L'existence d'un tarif douanier commun oblige en effet les membres de la CEE à parler d'une même voix, notamment lors des négociations commerciales internationales menées dans le cadre du GATT (ancêtre de l'OMC) ...

### De la CECA (communauté européenne du charbon et de l'acier) au traité de Rome<sup>4</sup>.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les initiatives en faveur d'un rapprochement des peuples d'Europe se multiplient. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères et Jean Monnet, commissaire au Plan, travaillent à un plan de mise en commun du charbon et de l'acier des pays d'Europe occidentale<sup>5</sup>. Le traité sera signé le 18 avril 1951.

Les espoirs d'une intégration politique plus poussée (qui débouchera un jour sur la création des Etats-Unis d'Europe, chère à Monnet) sont mis à mal lorsque la France rejette le traité sur la Communauté européenne de défense (CED). En effet le réarmement allemand rencontre une forte hostilité du peuple français ainsi que l'intégration des armées allemandes dans le pacte atlantique<sup>6</sup>.

Ce rejet sonne comme un coup d'arrêt à l'intégration européenne mais très vite, les tentatives de relance s'organisent. A la suite de la conférence de Messine, les Six réfléchissent à la mise en place d'un marché commun et d'une communauté européenne de l'énergie atomique.

Le Traité de Rome est signé le 25 mars 1957.

Le Traité de Rome regroupe trois textes : le premier vise à l'institution de la Communauté Economique Européenne (CEE), le second concerne la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom) et le troisième concerne la mise en place de certaines ins-



titutions communes aux Communautés Européennes. Chacun des textes a fait l'objet d'un vote à l'Assemblée nationale. Le résultat du vote global indique que sur les 581 votants, 312 ont voté pour et 239 ont voté contre. La majorité absolue étant fixée à 291.

## Une mise en place longue, à marche forcée ...

Ce traité sera prolongé par la signature de l'Acte unique européen (AUE) en 1986 qui permettra la transformation, le 1<sup>er</sup> janvier 1993, du Marché commun en un marché unique sans frontières intérieures et ouvrira la voie à l'Union européenne.

Maastricht 1992, Amsterdam 1997, Nice 2001, Lisbonne (sur le fonctionnement de l'Union européenne) adopté par le Conseil européen. Il est le projet de traité modificatif, suite ou rejet du projet initial "Traité établissant une Constitution pour l'Europe" (TCE) soumis à ratification selon des modalités propres à chaque État membre.

Le 29 mai 2005, les Français ont, par référendum, rejeté à 54,67% des suffrages exprimés puis, trois jours plus tard, les Néerlandais l'ont rejeté à 61,6%.

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1<sup>er</sup> décembre 2009, l'Union est régie par deux traités : le traité sur l'Union européenne (TUE) ou traité de Maastricht et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Il donne une personnalité juridique à l'UE, renforce les pouvoirs du Parlement européen, simplifie le processus de décision du Conseil, introduit l'initiative citoyenne, intègre dans ses objectifs la lutte contre le changement climatique. La banque centrale européenne devient une institution de l'UE.

## L'analyse de la CGT en 1957 :

Le numéro 665 du 29 mai 1957, de la *Vie ouvrière* nous livre l'analyse du bureau confédéral de la CGT. En examinant le contenu du traité il démontre pourquoi « le marché commun se fait contre les travailleurs, l'indépendance nationale et la paix ».

Il rappelle que l'idée initiale d'un marché commun européen se trouvait déjà dans le plan Marshall et que la CED n'a échoué que par l'action convergente des peuples des pays concernés. Il revient sur des questions importantes : quels sont les promoteurs de l'Europe ? L'unification de l'Europe, est-elle souhaitable, comment ? Implique-t-il un véritable abandon de la souveraineté nationale ? Peut-on parler de libre circulation ? Ses conséquences sur l'emploi et les salaires... Quel sera le sort des droits acquis et de la législation sociale ? Que peut-on attendre des gouvernements du Marché commun qui pratiquent chacun pour son compte des politiques

caractérisées de régression sociale et de la libéralisation des économies nationales. C'est « Un traité d'extrême importance pour la vie et l'avenir de notre pays ». La réalité est d'une autre nature « les grands capitalistes d'Europe occidentale ont procédé à un nouveau compromis aux fins de répartir les débouchés et les marchés entre eux ainsi que de renforcer leur exploitation de la classe ouvrière des différents pays et pour réaliser leurs plans de guerre qui jusqu'à présent ont échoué. »

Et de conclure en rappelant que l'attitude de la CGT, n'est nullement négative puisqu'elle « s'est prononcée en faveur d'un contrôle des échanges extérieurs tout en demeurant opposée à tout protectionnisme conservateur ou à l'autarcie actuellement pratiquée par certains grands producteurs qui en retirent des profits considérables au détriment des consommateurs, en faveur d'un commerce sans discrimination avec tous les pays, de toute formule de coopération réelle à l'échelle mondiale » Le 10 juillet dans le n° 671, la commission administrative invite les Fédérations, les Unions Départementales et locales, les syndicats et tous les militants à développer sans retard, une campagne d'information « auprès de tous les travailleurs pour en dénoncer les dangers et les graves menaces » que la ratification du traité par les Assemblées fait peser sur eux.

## Soixante ans après :

Où sont passés les grands principes des signataires portés par le préambule : *d'établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, décidés à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe, assignant pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples.* Mais comme le dénonçait la CGT, la dimension sociale était complètement absente. Nous en subissons aujourd'hui toutes les conséquences.

L'UE, avec un volet social faible, et dépourvue d'harmonisation fiscale et de gouvernance économique, s'avère être une machine à mettre les travailleurs des pays membres en concurrence entre eux et un fer de lance du dumping social. Et comme à l'époque, il est nécessaire que les travailleurs pressent dans les débats en portant la voix d'une autre Europe sociale qui refuse la mise en concurrence et l'opposition entre les peuples.

*Cette Union Européenne passée de 6 à 27 membres se trouve à la croisée des chemins et traverse une crise profonde au regard de sa politique libérale et antisociale. Loin du rêve !*

Danièle Ledoux



Vie Ouvrière n°665 29-05-1957



Vie Ouvrière n°665 29-05-1957

1 On aurait pu penser que le général De Gaulle arrive au pouvoir en 1958 se prononcerait contre le traité de Rome, or il n'en fut rien, ce qui montre les limites du contenu de classe de ses prises de positions progressistes à la libération en matière d'indépendance économique et financière de la France

2 France, Italie, Allemagne, Benelux

3 Qui sera opérationnel dès 1960,

4 In Le Relais n°34 de juin 2007 - article de Jean-Claude Lourdez - Le traité de Rome, acte fondateur de la CE p.8

5 Discours du 9 mai 1950

6 In Le Relais n°34 de juin 2007 - article de Jean-Claude Lourdez - p.8

# Le Dossier

## La défense et la rénovation du service public des Télécoms et de la Poste\*

*Durant la période, 1970/1995, le service public des PTT composé de la Poste, avec ses services financiers, et des Télécoms subit de profondes transformations. Le capital prend conscience des intérêts que peut engendrer sa modernisation synonyme, selon lui, de privatisation. Sur son chemin il rencontre tous ceux qui, CGT en tête, opposent la réponse aux besoins du plus grand nombre aux exigences du marché. Retour sur cet affrontement, le comportement et les responsabilités des différents acteurs, ses conséquences.*



En 1970, le réseau postal et le réseau téléphonique sont encore vétustes. Les usagers se plaignent de la mauvaise qualité de service. Normal, depuis la Seconde Guerre Mondiale, les dirigeants n'ont jamais fait des PTT une priorité dans la reconstruction du Pays. Le ton change au milieu des années 60. Le capital se rend compte que tout retard dans ce secteur, particulièrement dans la modernisation de l'équipement téléphonique est un frein à l'évolution des forces productives et empêchera le capitalisme français de prendre sa part de profits dans l'immense marché mondial qui s'annonce. C'est cela qui explique le projet de compagnie nationale du téléphone (séparation de la Poste et des Télécoms et privatisation de ces dernières) lancé par Valéry Giscard d'Estaing en octobre 1967, repris par Georges Pompidou dans sa campagne électorale de 1969.

Le rapport des forces n'est pas, alors, à l'avantage des privatiseurs. Ils ne peuvent pas lancer une offensive frontale. Contraints à la modernisation, ils vont tenter de la marquer de leurs intentions.

### Les PTT vont alors connaître de profondes transformations :

- **sociologiques**, les effectifs passent de 338 035 en 1970, à 468 898 en 1981, les techniciens et les cadres plus nombreux prennent une place importante, les femmes entrent dans de nouveaux services et de nouvelles catégories.

- **techniques**, le réseau téléphonique, les services financiers et le traitement du courrier sont automatisés.

Tout cela ne se déroule pas sans retards, sans affrontements. S'il n'y a pas débat sur la nécessité de moderniser et développer les PTT, les questions portent sur : dans quels buts, comment et avec quels moyens ?

Pour la CGT, les projets de la droite ne font aucun doute, il s'agit de privatiser les PTT pour répondre aux exigences des grands intérêts financiers.

Elle leur oppose sa vision d'un grand service public répondant aux besoins de la population.

Selon elle, les réseaux de la Poste, des services financiers et des télécommunications irriguent le Pays. Ils constituent son système nerveux.

Ils sont utiles, chaque jour, aux particuliers et aux entreprises. Ils concourent à l'aménagement du territoire, à la vie démocratique et culturelle, à la lutte contre les inégalités. Par la hauteur de leurs investissements, ils influencent l'activité et le niveau de l'emploi dans des secteurs décisifs comme la recherche, l'industrie, le commerce. Leur rôle est essentiel dans la collecte et l'utilisation de l'épargne populaire.

### La démarche de la CGT-PTT

L'attachement de la fédération CGT des PTT au service public et son engagement pour le défendre et le déve-



lopper ont des racines profondes. En 1909, les 3 organisations qui, en 1919, fonderont la Fédération postale adhérente à la CGT, publient ensemble une affiche publique intitulée « la gabegie »<sup>1</sup>.

Elles dénoncent les dilapidations, les gaspillages, les marchés de complaisance, les adjudications truquées dont s'est rendu coupable le ministre Simyan et place le réseau dans un état lamentable de délabrement.

Elles montrent leur attachement à une bonne gestion des fonds publics dans l'intérêt des usagers qu'elles informent et veulent mobiliser.

Depuis, les exemples d'initiatives prises par la CGT sur ce terrain ne manquent pas.

**Elle a édité de nombreuses brochures et livres<sup>2</sup>.**

**Tous sont construits sur le même principe** : à partir de documents officiels, la CGT fait l'analyse critique du mode de gestion à l'œuvre, de ses conséquences pour les usagers et le personnel et met en débat des propositions alternatives.

Elle étudie particulièrement les questions financières et dévoile les mécanismes financiers et les charges indues qui étranglent le budget des PTT, elle dénonce les gains de productivité par intensification des cadences, les abandons qui font la part belle aux intérêts privés, elle montre que les moyens financiers existent pour moderniser les services et satisfaire les revendications, elle formule des propositions pour la recherche et le développement, pour des coopérations recherche/industrie/service public, elle combat la bureaucratie et revendique une autonomie de gestion des PTT avec contrôle à postériori du Parlement, des droits nouveaux dans le cadre du statut des fonctionnaires.

**Elle recherche et provoque le débat sur toutes ces questions** en diffusant ses publications, en organisant des réunions dans les services, des tables rondes avec les autres organisations syndicales et associations, avec des dirigeants de la Poste et des Télécoms, à condition qu'ils acceptent la confrontation.

Toutes ces publications présentent de nombreux intérêts pour la CGT. Leur réalisation nécessite une étude approfondie et fréquente de la réalité économique et sociale, terrain privilégié de son action. Elle repose sur un travail collectif. En dévoilant les mécanismes des décisions et de leurs conséquences, elle fait reculer, parmi le personnel, le sentiment de fatalité. La rigueur du travail accompli, la volonté de faire connaître, réfléchir et proposer donnent une bonne image du syndicat et cultivent chez les adhérents le sentiment d'appartenance.

Sur ce terrain du débat, les cadres CGT-PTT innovent vraiment.

Le 20 janvier 1989, ils organisent en France et probablement dans le Monde la première réunion syndicale par satellite. Utilisant le réseau vidéocommunication (VIF) de France Télécom, ils échangent, en direct à l'écran, avec près de 1500 cadres répartis sur tout le territoire y compris les DOM.

## Cet engagement n'a d'efficacité que s'il s'articule avec des luttes.

Durant cette période, les actions sont nombreuses. Impossible de dresser un bilan exhaustif des grèves de services, de catégories, de départements, des grèves nationales professionnelles et interprofessionnelles.

D'autant que jusqu'au recentrage de la CFDT, l'unité d'action, non sans débats parfois très vifs, est un stimulant efficace.

Évoquons toutefois :

- les nombreuses grèves des téléphonistes et des filles des chèques qui luttent pour que l'automatisation permette la réduction de la durée du travail et l'amélioration des conditions de travail
- les 9 grèves unitaires (CGT-FNT-CFDT) et victorieuses des 10 000 techniciens des PTT pour l'obtention d'un statut reconnaissant leurs qualifications
- les 120 000 grévistes à l'appel CGT, CFDT, FNT le 25 mai 1973 pour la défense du service public PTT
- la plus grande grève de la profession en octobre-novembre 1974 qui contraint le Ministre des PTT, au nom du Gouvernement, à s'engager à :

➢ « maintenir le statut juridique actuel de l'Administration des PTT en préservant son unité  
 ➢ assurer le respect du monopole et la notion de service public

➢ maintenir intégralement l'ensemble des personnels de l'Administration des PTT à l'intérieur de la Fonction Publique avec tous les droits et garanties contenus dans le statut général. »

Evidemment les plus lucides savaient que pour faire respecter ces engagements la mobilisation ne devait pas faiblir, bien au contraire.

Avec l'arrivée nombreuse de techniciens, de cadres, de femmes dans les services qui ont souvent vécu mai/juin 68, la CGT-PTT veille à faire vivre la démocratie syndicale et ouvrière dans l'élaboration des revendications, la conduite des luttes, l'appréciation des résultats.

Son fonctionnement repose sur la prise en compte et l'organisation de chaque catégorie et de chaque spécificité qui dispose de son espace d'action et d'expression, le tout articulé dans un ensemble fédéral auquel le programme revendicatif général et des valeurs partagées assurent la cohérence et le sens.

## Construction d'un consensus politique

Face à la combativité du personnel, les privatiseurs articulent les attaques frontales avec des mesures qui leur permettent d'avancer pas à pas vers le même but en espérant rencontrer moins d'obstacles.

C'est nécessaire d'autant qu'une menace s'annonce pour eux : le 27 juin 1972, c'est la signature du programme commun de gouvernement (PCG) entre le PS et le PCF, puis par les radicaux de gauche.

En préfaçant la publication du programme du PS et du PCG, François Mitterrand met le cap tout à gauche « *le but des socialistes est que cesse l'exploitation de l'homme par l'homme... le Parti Socialiste propose d'arracher aux monopoles l'instrument de leur pouvoir en*

*transférant les grands moyens de production du secteur privé au secteur public.* »<sup>3</sup> et le programme du PS d'ajouter des engagements concernant l'autonomie de gestion des PTT, l'arrêt de leur démembrement, des moyens financiers pour l'investissement et la nationalisation de deux sociétés de financement des Télécoms Finextel, Codetel et des NMPP<sup>4</sup>.

En juillet 1972, le GSE (**Groupe Socialiste d'Entreprise**) n'est pas en reste, il distribue un tract réclamant la liberté politique dans les PTT et le contrôle des travailleurs.<sup>5</sup>

**En 1977, l'union de la gauche se brise** à propos de la mise à jour du PCG.

Aussitôt, le PS accuse le PCF d'avoir fait de la surenchère afin de briser l'union parce que le rapport des forces, au sein de la gauche, a évolué en sa défaveur. Le PCF soupçonne lui le PS de renoncer à vouloir changer la vie. Ce que tend à confirmer le témoignage de Pierre Mauroy, Chargé de diriger la délégation du PS négociant avec le PCF, mais sans participer lui-même aux réunions, il apporte la précision suivante « *François Mitterrand m'avait dit: tu as carte blanche à condition de ne pas entraver l'économie de marché.* »<sup>6</sup> En janvier 1978, la CFDT dont la majorité n'a jamais soutenue le PCG, par le rapport Moreau annonce son recentrage.

Le PS n'entend pas inclure les filiales des grands groupes dans le champ des nationalisations alors qu'aux PTT elles détiennent 70% des marchés.

Le 15 février 1978, les GSE éditent un 4 pages « *Reconstituer les PTT, Etendre et démocratiser les PTT* ».

Il fait l'impossible sur les affrontements à gauche, dénonce le bilan de la droite mais se garde bien de décortiquer les mécanismes qu'elle a mis en œuvre pour s'en tenir à une formule « *socialiser les charges, privatiser les profits* » et n'en dit pas trop sur son projet de redressement.

En mai 1981, la gauche remporte les élections, le PS est largement majoritaire.

Après quelques mesures positives pour les travailleurs, que les années de mobilisation pour le PCG ont rendu incontournables, les gouvernements nommés par François Mitterrand prennent, dès 1982, le chemin de la rigueur. Ils se soumettent aux dogmes libéraux jusqu'à en faire l'apologie<sup>7</sup>.

La loi de nationalisations est publiée le 11/02/82 et sa mise en place ira jusqu'en Juin 85. Il y a bien longtemps que la boussole des dirigeants s'est calée sur le modèle de la gestion privée !

**Fin 1985, Louis Mexandeau ministre des PTT annonce une réforme de structures**, que FO et la CFDT soutiennent.

Inspirée par le modèle américain de déréglementation, elle prévoit dans un premier temps de séparer la réglementation de l'exploitation des réseaux, et la gestion de la Poste de celle des Télécommunications. La CGT considère que le gouvernement recule devant les exigences libérales des multinationales, elles veulent déréglementer





le secteur, afin de briser les monopoles publics pour les remplacer par des monopoles privés.

**En 1986, la droite revient aux Affaires.** Un libéral, G.Longuet, est nommé ministre des PTT.

Il met en œuvre la réforme de son prédécesseur. Il veut, aussi, avec précipitation présenter un projet de loi sur les télécommunications compris immédiatement par le personnel comme un projet de privatisation.

Face à la mobilisation que la CGT, en lançant un appel public de 535 cadres, élargit, G.Longuet admet qu'il s'est planté et abandonne son projet de loi... tout en poursuivant son travail sur l'élaboration d'un volet social avec la certitude que son successeur poursuivra son œuvre... quelle que soit la conjoncture politique.

**Fin 1987, G.Longuet jette le trouble au sein du PS.** Il affirme qu'il existe un consensus avec des personnalités de l'opposition sur l'avenir des télécoms.

Le 23 janvier 1988, le GSE-PTT vote une motion qui confirme cela et demande au PS de réaffirmer « sa volonté de poursuivre le développement des PTT dans le cadre des statuts actuels. »

Parallèlement, par ses déclarations, la CFDT semble se préparer à accepter le changement de statut des PTT à condition de négocier, d'abord les conséquences sociales. Attitude surprenante pour un syndicat. En effet la CFDT semble dire aux patrons, faites ce que vous voulez de la gestion de l'entreprise, nous, nous nous contenterons d'avoir des exigences sur les conséquences sociales de vos décisions !

Cela revient à séparer l'économique du social, pire à considérer le social comme un résidu de l'économique. A l'inverse, pour la CGT l'économique et le social sont étroitement liés. Le but de l'activité économique ce n'est pas de créer de la valeur pour l'actionnaire mais de répondre aux besoins des Hommes, réponse aux besoins qui en retour dynamise l'activité économique.

**En mai 1989, F. Mitterrand est élu pour un second mandat présidentiel.** Le GSE avait appelé les postiers à voter pour lui en réaffirmant la mission de service public des PTT « dans le cadre des statuts existant pour les deux branches et pour le personnel. »

Nommé ministre, Paul Quilès entonne le refrain de la fatalité de la déréglementation et refuse tout débat de fond qu'il qualifie de « théologique » sur le service public. Il reprend l'objectif de ses prédécesseurs, seule la méthode change.

La dimension communication<sup>8</sup> est présente dans toutes ses réflexions, tous ses actes.

D'abord, il permet au personnel d'exprimer son avis, ensuite prétendant contre toute évidence qu'il l'a entendu, il remet sur la table un projet de loi, étape importante sur le chemin de la privatisation.

Le 19 juin 1990, la loi est votée grâce à l'abstention des voix de droite qui ne pouvait « contester sur le fond une réforme que dans ses grandes lignes, elle appelle de ses vœux depuis plusieurs années. » (Dépêche AFP 242138)

## Une vérité dans l'opposition, une autre au gouvernement.

Le 26 juillet 1996, paraît la loi Fillon qui transforme France Télécom en entreprise nationale et permet l'ouverture de son capital aux intérêts privés.

Le 27 juin 1996, 93 députés de gauche, alors dans l'opposition, signent une motion de censure contre cette loi. Jacques Chirac, Président de la République et son Premier Ministre font face, depuis l'hiver 95, à une contestation sociale qui ne faiblit pas. Le personnel des PTT participe nombreux et activement aux grèves et manifestations locales, professionnelles et interprofessionnelles. Le contentieux avec la politique du gouvernement est lourd. La défense du régime de retraite et la défense des services publics comme moyen de lutte contre les inégalités y figurent en bonne place.

Fin 1995, la CGT-PTT avait publié un classeur de 190 pages « Poste et Télécoms. contre la privatisation, pour le service public. Des arguments pour comprendre, débattre, proposer, rassembler, agir »

Constitué pour moitié de dénonciations, pour moitié de propositions il donne, durant cette période, de la qualité et du tonus à l'engagement militant.

Le 21 avril 1997, le Président de la République annonce la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Le 29 avril 1997, dans une déclaration commune le PS et le PCF écrivent : « nous affirmons notre détermination à défendre et promouvoir en les renovant et en les démocratisant les services publics, la fonction et les politiques publiques. La droite les brade. Elle privatise et dérègle. Nous nous engageons à faire prévaloir une autre orientation. Ainsi par exemple, pour France Télécom, Thomson, Air France, nous proposons l'arrêt du processus de privatisation. »

Le 6 mai suivant, François Hollande alors secrétaire du PS enfonce le clou dans le quotidien La Tribune : « Nous sommes opposés à la privatisation, même partielle, de France Télécom, car elle revient à abandonner les principes mêmes du service public. »

Cette opération ayant été interrompue par la dissolution de l'Assemblée Nationale, il n'est pas question de la réenclencher si nous revenons aux responsabilités. »

L'engagement est clair, toutefois à la lumière du processus en cours depuis le début des années 80 et décrit précédemment la CGT-PTT ne baisse pas la garde.

La gauche plurielle (PS-PCF-Ecologistes) gagne les législatives du 25 mai et 1<sup>er</sup> juin 1997.

Elle annonce la suspension du processus d'ouverture du capital de France-Télécom.

Le 24 juin la CGT-PTT, invite à Paris, 160 syndicalistes, représentants d'associations, de partis politiques de gauche à un débat sur le thème : « France Télécom suspension de l'ouverture du capital, et après ? »

Elle y réaffirme son opposition à la déréglementation "brutale ou douce", ses propositions pour la défense et la rénovation du service public qui reposent sur des droits

nouveaux pour les travailleurs et pas pour les actionnaires, elle propose une large mobilisation de tous les acteurs concernés par le sujet. Elle publie et diffuse le compte-rendu de cette initiative pluraliste

Le gouvernement ne discute pas, la CGT apprend par la presse qu'il charge Michel Delebarre d'une mission approfondie sur les enjeux d'avenir pour France Télécom.

La lettre de mission qu'il reçoit contient déjà les conclusions de sa mission «*France Télécom conservera son statut actuel, et donc une participation majoritaire de l'Etat.*»

La gauche plurielle décide donc d'appliquer une loi votée par la droite, la loi Fillon, pour engager l'entrée des grands intérêts privés à la tête du service public des télécoms<sup>9</sup> !

### En conclusion: questions, témoignage, point de vue.

Malgré son action, à laquelle la CGT a largement contribué, les travailleurs des PTT n'ont pas pu empêcher l'avancée de la privatisation.

Les luttes ont permis de retarder les échéances, de peser sur les décisions prises, de contraindre les adversaires à plus d'intelligence et donc à rendre plus complexes les termes de l'affrontement.

A partir de 1981, la CGT s'est heurtée à un discours parfois repris jusque dans ses rangs «*la gauche vient d'arriver au pouvoir, il faut lui laisser le temps, ne pas exiger trop, trop vite.*»

Cela traduisait une sous-estimation de la capacité de nuisance du capital, une confiance délégatoire et absolue dans la soi-disant détermination du gouvernement, l'illusion que le temps suffirait à régler les problèmes alors qu'il fallait améliorer le rapport des forces et prendre immédiatement des mesures économiques et sociales qui transformeraient la vie des travailleurs et affaiblissent le capital.

Le changement tardant, les divisions politiques et syndicales faisaient leur œuvre, la résignation et le fatalisme gagnaient du terrain.

Certains à gauche et à la CFDT n'hésitaient pas alors à affirmer que la déréglementation était une fatalité mondiale et qu'il fallait s'y résigner. Leur seul espoir, la négocier avec un gouvernement de gauche car, selon eux, cela ferait moins mal aux travailleurs qu'avec un gouvernement de droite.

En vérité, une telle attitude cultive la résignation puisqu'elle entretient l'idée qu'il n'y a pas d'alternative à la domination du capital pire elle l'encourage à exiger toujours plus des gouvernements de droite et de gauche !

### Dans la situation particulière des PTT, la CGT a dû affronter bien d'autres difficultés et contradictions :

- le rôle du syndicat, c'est de faire aboutir les revendications dans toutes les circonstances. Difficile, parfois, de faire percevoir que des acquis peuvent être obtenus alors que cela se déroule dans un ensemble de transformations qu'il combat
- les propositions de la CGT pour la défense et la rénovation du service public sont anciennes, élaborées en son sein en toute indépendance, mises à jour régulièrement.

Pourtant, en 1977, lorsqu'elle intervient pour redire que les filiales des grands groupes couvrant 70% des marchés des PTT doivent être nationalisées, cela est perçu comme un alignement sur la position du PCF.

Si début 1977, elle atteint avec 41,5% son meilleur score lors des élections professionnelles, elle perd près de 15000 adhérents dans les 3 années qui suivent.

Les causes sont probablement multiples, externes et internes. Parmi elles n'y a-t-il pas la persistance des conséquences de la violence de l'affrontement politico-syndical depuis la guerre froide ou dans les PTT des ministres socialistes ont ouvertement soutenu la scission, l'implantation de FO, et la répression contre les militants es de la CGT ?

- Paul Quilès tente d'instrumentaliser les syndicats: les militants des GSE sont chargés de faire pression à l'intérieur de FO et de la CFDT pour que ces syndicats soutiennent sa politique.

Il met en place des commissions de "négociations" pour accompagner son projet. La CGT, en toute lucidité, considère qu'elle doit y participer pour défendre les revendications et rendre compte de leur déroulement au personnel.

Comment cela est-il perçu ?

- L'Europe joue un rôle essentiel dans la casse des services publics, les gouvernements français participent sans broncher à l'élaboration et à l'application de cette politique, cette dimension



Grève des PTT du 25-05-1973



du combat fait, au delà de la communication syndicale, difficilement débat avec les travailleurs.

Cet épisode de l'ouverture du capital de France Télécom par la gauche plurielle, reniant ses engagements de campagne électorale, usant d'autoritarisme, de cynisme et de mensonges est le modèle de ce que peut-être la politique politicienne et de ses conséquences. L'évènement provoque un profond écoeurement, un rejet massif parmi le personnel, particulièrement parmi les militant.es.

La politique subit un discrédit, notamment pour la gauche dont se réclamait une immense majorité du personnel. Cela a entraîné un véritable désengagement du terrain politique, allant pour certains jusqu'au rejet et à la rancune tenace.

Ce choc avait des conséquences et comportait des risques pour la fédération CGT des PTT.

Le dégoût pouvait entraîner le fatalisme et la résignation, le rejet et la suspicion ("tous pourris") rejaillir sur le syndicalisme, les rancœurs politiques, provoquer des clivages internes. Le risque existait d'un repli illusoire et dangereux sur le syndicat qui suffirait à tout.

Le chemin était étroit et semé d'embûches. Il fallait stimuler le fonctionnement démocratique de l'organisation, informer vite, le mieux possible les adhérent.es pour décider avec eux, identifier les différents points de vue afin de créer les conditions du débat et le rejet des clivages. Cela demandait du temps, de la patience, de la ténacité, de la fermeté. Cela ne s'est pas fait sans maladroresses, sans incompréhension, sans blessures.

Dans cet affrontement, la fédération a fait vivre sa conception de l'indépendance syndicale, en particulier à l'égard du pouvoir, des partis politiques, des directions patronales.

Cela a été rendu possible parce qu'elle disposait d'un capital CGT d'expériences, d'analyses, de propositions, de luttes et d'organisation. Elle avait les moyens humains, matériels et intellectuels d'affirmer son identité, de jouer son rôle quel que soit l'environnement.

**Alain Gautheron**

"Intervention au Colloque organisé par l'IHS CGT les 24 et 25 novembre 2016 sur le thème : « La CGT à l'épreuve des crises 1970-1995 »



Action du 29-05-1996

© Archives CGT PPT - photographie anonyme

<sup>1</sup> Georges Frischmann Histoire de la Fédération CGT des PTT Editions le Temps des Cerises, rééd 2011, p160

<sup>2</sup> Citons par exemple : "PTT si on gérait autrement ?" Livre édité en février 1985 par la Fédération, 340 pages qui connu 3 éditions et une diffusion à 10 000 exemplaires environ.

<sup>3</sup> Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti Socialiste et programme commun de la gauche. Paris. Editions Flammarion 1972 p.13 et 14

<sup>4</sup> Ibid. P70

<sup>5</sup> Les archives Assens sur le Groupe Socialiste d'Entreprise (GSE) PTT sont consultables à la Fondation Jean Jaurès à Paris. Elles contiennent 18 boîtes (B01 à B18).J'ai consulté les boîtes B01 à B05 qui concernaient le sujet de ma contribution

<sup>6</sup> Colloque "L'union sans l'unité 1963-1978", organisé le 19 et 20 mai 2010 à Pantin, initié par la direction des services d'archives du 93,la Fondation Jean Jaurès et le soutien de la Fondation Gabriel Péri. Nots d'Alain Gautheron

<sup>7</sup> la Vie Ouvrière p.44, n°2060 du 20 au 26 février 1984,rend compte, par exemple, de l'émission intitulée "Vive la crise" programmée par la chaîne publique A2 le 22 février 1984 en soirée. Yves Montand y joue un rôle central. Le fil conducteur est simple...nous sommes tous des privilégiés, c'est nous qui avons provoqué la crise, maintenant il faut se serrer la ceinture partager le travail, accepter les licenciements, la baisse du pouvoir d'achat...

<sup>8</sup> Alain Gautheron "Du bulletin officiel à la communication d'entreprise : le cas de la Poste et de France Télécom", édité par la Fédération CGT des PTT, 1998, pages 145 à 216

<sup>9</sup> Maurice Desseigne "France Télécom : chronique d'un mauvais coup". Cette brochure d'une quarantaine de pages, éditée en février 1998 par la Fédération CGT des PTT, relate cet événement avec force détails et précisions.

<sup>10</sup> Jocelyne Barreau « La réforme des PTT » Editions La Découverte Paris1995 p.77 et 78

## A propos du 40<sup>e</sup> congrès et de Georges Frischmann

*En rappelant le déroulement du 40<sup>e</sup> Congrès Confédéral, lors du colloque organisé par l'IHS CGT les 24 et 25 novembre 2016 sur le thème « La CGT à l'épreuve des crises 1970-1995 »*

*Jean-Marie Pernot a évoqué le rôle que certains attribuent à Georges Frischmann dans cet événement. Alain Gautheron par son intervention, a voulu enrichir l'image ainsi donnée par Georges qui fût, durant 29 ans, secrétaire général de la Fédération CGT des PTT et, presque aussi longtemps, membre de la CE confédérale et du Bureau Politique du PCF.*

Je travaille sur son parcours et ma publication prendra le titre suivant « Georges Frischmann : postier, syndicaliste et communiste. »

Georges considérait que pour être un bon militant, il fallait bien connaître son travail et bien le faire. C'était son cas, c'était un vrai postier !

Lors de sa disparition en mai 2006, le Monde du mardi 30 mai le présentait comme « un vétéran resté très orthodoxe du Parti communiste et de la CGT, ancien député européen. »

C'est vrai, Georges était fidèle à son parti et comme il le disait à propos d'éventuels désaccords « nous n'étions pas de la génération qui confiait ses états d'âme au journal le Monde. »

Dans le même temps, il faisait preuve d'une réelle autonomie, d'une réelle liberté d'initiatives et d'actions dans le champ de son engagement syndical.

Il nous a légué une fabuleuse caisse à outils syndicale. Aux syndicalistes d'aujourd'hui de se l'approprier pour la conjuguer au présent.

Je dispose d'une copie sonore de son intervention lors du 40<sup>e</sup> congrès, je sais qu'il est interrompu à plusieurs reprises par des applaudissements nourris.

Je ne sais pas pourquoi à 59 ans il aurait maintenu, le plus loin possible dans la discussion, sa candidature à la CE confédérale.

Il nous faut encore chercher pour espérer éclaircir tout cela.

Dans la Fédération des PTT, jusqu'à sa dernière intervention, il se bat contre toute forme d'étroitesse et de sectarisme qui persiste ici ou là.

Il pense que cette situation est l'héritage de conditions particulières liées à l'histoire politique et sociale des PTT.

La scission de 1947 et la création de FO prennent racines dans la profession.

Durant les années de « guerre froide » des ministres socialistes, comme Eugène Thomas et radicaux socialistes comme Charles Brune, participent ouvertement à l'implantation de FO, à la répression et les sanctions contre les militantes et militants de la CGT.

C'est dans cet environnement, qu'en 1951, Georges et René Duhamel sont révoqués des PTT.

Georges dirige les grandes grèves de la profession 1953, 1968, 1974. Il contribue à ce que la CGT leur donne deux dimensions essentielles : la recherche constante de l'unité d'action et le déroulement démocratique de la grève.

Il fait confiance, il est audacieux dans la politique des cadres syndicaux.

Il sait comprendre et faire comprendre, avec une réelle capacité d'anticipation, les mutations à l'œuvre dans la profession.

Il permet à la Fédération de prendre en compte les aspirations des nouvelles catégories.

C'est le cas, par exemple, des techniciens.

Au début des années 70, le gouvernement français décide enfin de moderniser le réseau téléphonique. Les effectifs de techniciens croissent et atteignent 10 000 unités.

La catégorie mène, avec succès, neuf grèves unitaires de 24H en deux ans pour la reconnaissance des qualifications.

Preuve de son rôle, la CGT avec 36% est placée première organisation chez les techniciens aux élections professionnelles en 1974 et progresse encore aux élections suivantes.

A propos du féminisme, Georges était probablement, dans la Fédération, aiguillonné par Madeleine Colin, Madeleine Vignes, Paulette Dayan, puis par Elyane Bressol et Maryse Dumas, mais cela n'explique pas tout.

Il a compris d'emblée les enjeux du combat pour l'égalité dans le travail, puis a été dans les premiers à le comprendre pour les enjeux hors travail.

Il a, sur ce sujet, favorisé l'écoute, la discussion, soutenu et impulsé la prise d'initiatives.

Dans les réunions, Georges poussait les échanges, le plus loin possibles. Il montrait une grande patience et une grande attention dans l'écoute. Il prenait beaucoup de notes.

Il cherchait à argumenter, à convaincre, à faire réfléchir, pas à imposer autoritairement un point de vue.

Quand il se sentait en retard sur un sujet, alors il travaillait, il écoutait, il lisait pour construire son avis.

Il a contribué à bâtir l'indépendance matérielle, politique, intellectuelle de la Fédération. Il lui a permis de prendre sa place dans les luttes de la Fonction publique, les combats pour la défense et la rénovation du service public, la vie de la Confédération.



## Assemblées générales

*L'IHS CGT Fapt était invitée aux AG de Libération Nationale PTT et de la FNARH Fédération Nationale des Associations de personnel des postes et télécommunications pour la Recherche Historique - retour sur ces moments.*

### Assemblée Générale de Libération Nationale PTT :

Le 27 février 2017, Robert Gilles, y représentait l'IHS CGT Fapt. Dans son intervention, ce passionné d'histoire, et plus particulièrement d'histoire sociale, rappelle qu'il a « *toujours été attiré par cette période de la Résistance. Je suis né, dit-il et ai passé la plus large partie de mon activité professionnelle et je vis en Loir et Cher, une terre où reposent Marie Couette, Jean Ltoubes, Jean Abbadie, des camarades si décisifs pour la Résistance dans les PTT et où réside désormais Charles SANCET... que je connais depuis 40 ans.* »

Il poursuit en précisant qu'il a « *eu la chance de connaître Michel Delugin et un article de notre publication trimestrielle Le Relais de Janvier-Février-Mars 2016 a été rédigé, à partir d'entretiens que nous avons eu lous les deux et aussi à partir de ses carnets, ses agendas qu'il m'a fait l'amitié de me remettre pour l'Institut ; je n'ai rien à rajouter sur ses qualités humaines, sur ses qualités pédagogiques que Charles Sancel et Alexandra Meynard ont soulignées. Nous avons une pensée pour lui.* ». Réaffirmant que « *...Nos travaux respectifs, ceux de Libération Nationale PTT et ceux de l'IHS se complètent et se nourrissent d'une histoire commune, celle de la CGT et de la Résistance.* ». Il s'est limité ensuite à présenter les réalisations de l'IHS au long de l'année 2016 et les projections pour 2017. Notamment la conférence-débat sur la place des Femmes aux PTT et dans la Fédération de 1945 aux années 2000, avec une conférence présentée par Peggy Bette, Docteure en Histoire (voir ci-après) ; et le livre sur les Lignes, écrit par Bernard Le Boisselier, et un collectif normando-breton, sous la responsabilité de François Briand. Cet ouvrage s'intitule : Les Lignes aux PTT : un métier, des réseaux et sera présenté lors de l'AG de l'IHS fin mars. Il est revenu ensuite sur la discussion en faisant juste deux remarques : « la première sur la comparai-

son de Michel Vareille du traitement médiatique entre la dispartition de Georges Seguy, que les médias, dans leur quasi-lolalité, ont choisi d'ignorer ou d'aborder de deux mots, et celle de Xavier Beulin, président de la FNSEA, très largement médiatisée. Nous avions, dans la dernière réunion de notre CA de novembre eu l'occasion de souligner ces choix de classe qui ne datent pas d'aujourd'hui ; et nous rappelions les analyses de Paul Nizan en 1932 qui parlait des chiens de garde du système et de Paul Vaillant-Couturier dénonçant en 1936 les trusts de presse et la presse des trusts.

La seconde remarque, porte sur ce qu'a dit Vette Cros sur Gabriel Pelouze, premier Résistant de l'Aude, secrétaire départemental des PTT de ce département ; nous avons mentionné son action héroïque dans le Relais de février 2017. Nous l'avons retrouvé grâce au Maître, mais ça confirme les propos de Louis Cardin tout à l'heure sur la nécessité de continuer à recueillir des témoignages, à fouiller les archives et à insister sur le devoir de transmettre.

D'autant plus quand on sait les objectifs de passer à la trappe les réalités de l'histoire sociale.

Et de conclure : « **Faisons ce travail passionnant en donnant confiance : lorsqu'on lit les articles produits par Libération Nationale, par le journal de la Résistance, qu'on écoute la tonalité des interventions, celle d'Alexandra pour la Fédération, ayons confiance dans notre capacité à faire vivre les valeurs de la Résistance.** »

### L'Assemblée générale de la FNARH

S'est déroulée le 30 mars 2017, l'IHS était représenté par Hélène Laffait et Serge Lottier. Le bilan d'activité de 2016 a fait ressortir 2 initiatives : les 9<sup>e</sup> journées "Chappe" à Sainte Montaine et le lancement du livre "les PTT se transforment : 1970/1990", ouvrage incontournable pour l'étude de cette période. En 2017, le colloque en mai portera sur les reformes de structures des PTT et communiquer en temps de guerre. Il aura lieu en mai à Métabief.

En 2018 c'est en Savoie qu'auront lieu les journées «Chappe»... La santé de la fédération est bonne aussi bien en nombre d'adhérents que financièrement. Le président Alain Gibert a souligné les bonnes relations de la FNARH et de l'IHS CGT Fapt.

## Les lignes aux PTT : un métier, des réseaux

PRIX 20 €

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... Code postal .....

Téléphone : ..... Email : .....

Nombre d'exemplaires : ..... Somme totale : ..... €

Joindre un chèque libellé : IHS CGT - FAPT 263 rue de Paris Case 545- 93515- Montreuil Cedex

Signature



# Assemblée Générale de notre IHS CGT Fapt

*Le 28 mars, la salle Georges Frischmann était pleine. Participaient à nos travaux Elylane Bressol de l'institut d'Histoire sociale CGT, Mme Clec'h de la FNARH et Christian Mathorel, secrétaire général de la Fédération. Ancien «gars des lignes», il a pu à la fin de la réunion saluer, les artisans de cette aventure collective animée par François Briand et la «plume» de Bernard Le Boisselier qui a rédigé l'ouvrage tant attendu sur l'histoire sociale du service des lignes des PTT-1854-1985, titré : «Les lignes aux PTT : un métier, des réseaux».*

Dans ce compte rendu succinct, nous ne reviendrons pas sur le bilan 2016, dont vous avez des échos réguliers dans les pages du Relais, mais sur quelques projets 2017, voire 2018, développés par Patrick Bourgeois, président de l'IHS CGT Fapt dans son introduction en reprecisant la conception de notre travail, l'organisation de nos diverses initiatives.

*«Nous avons naturellement des relations étroites avec la Fédération, décidons ensemble d'initiatives et de sujets à traiter à l'exemple des soirées de l'été ou encore notre intervention dans les stages de formation syndicale sur l'histoire de la Fédération, de l'organisation de colloques ou de conférences comme celle du 7 mars.*

*Ce qui implique un investissement de part et d'autre pour la réussite de ces programmes, pour gagner la participation des actifs en particulier et assurer de bonnes conditions d'organisation et d'accueil. Investissement militant mais aussi investissement financier. (...) Pour cela,*

*il ajoute que «L'institut fédéral est disponible pour répondre aux sollicitations et propositions de la Fédération dans la capacité de ses moyens. Mais elle a aussi la responsabilité de prendre des décisions pour produire, organiser des actions qui lui semble opportunes dans le cadre de ses propres moyens et de son propre calendrier.» Mais «notre activité n'est pas déconnectée avec celle de la Fédération. (...)»*

Quelques projets en cours et à venir :

- Mise en place d'ici la fin de l'année notre site internet avec un lien au site fédéral et aussi créer une page Facebook.
- Réalisation d'une vidéo pour faire connaître l'institut, notamment lors des congrès des syndicats (visionnée à la fin de l'AG)
- Programmation d'une formation sur «écrire sur l'histoire» qui se tiendrait en 2018.
- notre programme d'actions : participation active aux congrès des syndicats avec l'objectif de renforcer le nom-

bre des adhérents à l'Ihs ; préparation des soirées de l'été ; préparation du colloque de l'Ihs Cgt en novembre prochain sur : «Institutionnalisation du syndicalisme : de quoi parle-t-on ?» ; finalisation de l'agencement et l'harmonisation de nos locaux, de l'organisation du classement des archives et de leur consultation, faire connaître nos publications ; l'amélioration de notre fichier d'adhérents et réflexion sur l'organisation et le contenu de la présence de l'institut au congrès de la Fédération en 2018.

Outre ces priorités, l'IHS sera présent au colloque annuel de la FNARH à Métabief dans le Juro en mai prochain, aux journées nationales d'étude des instituts de la Cgt du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin, aux rendez-vous de l'histoire de Blois à l'automne.

Un rappel également concernant les ouvrages en cours d'écriture ou en gestation,

- «L'histoire de Paris Inter-Archives» de Hélène Laffait devrait être finalisé pour la fin de l'année, et donc diffusé en 2018 ; La biographie sur Georges Frischmann écrite par Alain Gaultheron est bien avancée et pourrait être publiée à l'occasion du congrès fédéral en 2018 ; quant au travail de Robert Gilles sur «L'histoire des bureaux-gares et ambulants» il est au stade des consultations et des recherches.

Mais Patrick Bourgeois dans son introduction, au regard de la situation politique en France, en Europe et dans le

monde, a tenu à «rappeler que dans l'histoire, les luttes et les mobilisations sociales, singulièrement lorsqu'elles sont perçues comme fondées par le monde du travail salarié, peuvent renverser l'ordre établi et le dogme de la pensée unique, porter des exigences de justice et de transformations sociales».

Un large débat s'est ensuite installé parmi les participants et le rapport du syndicalisme au politique, tout en appréciant la qualité des travaux de notre institut et l'enjeu que représente la connaissance de ceux-ci par les militants et les militants de la Fédération pour contribuer à nourrir leur réflexion sur les enjeux du présent.

En 2018, ce sera le 20<sup>e</sup> anniversaire de notre Institut ... et l'année du renouvellement de notre CA et bureau et en attendant Joëlle Roeye a été cooptée au CA par l'ensemble des participants à l'AG.

Patrick Brechotteau a fait le point sur notre organisation et ensuite présenté le bilan financier. La commission financière de contrôle qui n'a constaté aucune anomalie. Les comptes annuels sont réguliers. Quitus a été donné. Sur l'organisation, l'impulsion et le suivi de la rentrée des cotisations restent de rigueur et les membres du CA de notre institut sont sollicités pour prendre les contacts nécessaires (à partir notamment de la connaissance des adhérents de leur région). Les rapports présentés ont été votés à l'unanimité.





# Introduction de Patrick Bourgeois à l'assemblée générale de l'IHS CGT Fapt (Extraits).

Sans reprendre toute l'actualité sociale de l'année 2016, je ne peux faire l'impasse sur ce qui restera comme un marqueur indélébile des choix libéraux de la politique du gouvernement avec la loi El Khomri (dans la suite de la loi Macron) et son passage en force par le biais du 49-3. Au delà sans doute d'un sentiment de trahison, les salariés ont surtout perçu cette loi comme une attaque sans précédent contre leurs droits acquis. Alors que 2016 marquait les 80 ans de 1936 et les conquêtes sociales issues des luttes de cette période du Front populaire sur lesquelles s'est appuyé et enrichi le programme du Conseil National de la Résistance ; il fallait oser !... Le gouvernement l'a fait avec à sa tête celui qui était 1<sup>er</sup> ministre.

Celui qui se voyait déjà le « calife » à la place du « calife » dont on connaît les ardeurs anti Cgt, n'a pas vu venir la profondeur du rejet de sa politique ; ces politiques désastreuses conduites ces dernières décennies qui font du travail salarié, la seule variable d'ajustement pour grossir toujours plus les profits des actionnaires.(...)

Depuis la Libération, quel que soit le contexte économique et politique, seules les actions collectives ont permis des avancées sociales et doter le salarial d'un ensemble de droits relevant du code du travail, des statuts publics ou de la protection sociale. Ces combats pour défendre et promouvoir ces valeurs



humaines contre la dictature de toutes les formes d'aliénation des forces de l'argent ont toujours été ceux de la Cgt, par le passé comme pour le présent.

Tout en restant lucide et mesuré, malgré ses insuffisances, ses limites, la forte mobilisation sociale contre la loi travail n'est pas anecdotique non plus dans le résultat de la Cgt aux élections dans les TPE, cela dans des conditions d'organisation déplorables.

Dans ce moment de grandes incertitudes, de dangers réels pour la démocratie et pour la paix sur le plan national et international, cette « double besogne » assignée au syndicalisme de la Charte d'Amiens, d'associer défense des revendications et objectif de transformations demeure d'actualité, y compris en cette période électorale politique inédite à plus d'un titre.

Le paysage politique, économique et social qui se dégage aujourd'hui, s'il est marqué de nombreuses turpitudes, d'inquiétudes aussi, n'est pas non plus sans ressort pour que les travailleurs se fassent les portes voix de leurs exigences immédiates et construire un autre avenir.

A quelques semaines des élections présidentielles et des élections législatives, faut-il le rappeler :

la question du rapport « au politique » et à « la politique » pour définir les politiques à conduire est récurrente pour le syndicalisme, et singulièrement le nôtre, mais pas seulement.

Quelques rappels :

- Dans la dynamique de l'accord d'unité d'action en 1966 entre la Cgt et la Cfdt, la bataille engagée en 1967 contre les ordonnances remettant en cause la Sécurité

sociale va propulser la question de l'accord politique entre les partis de gauche.

Lors de la présentation du Mémoire au CCN des 5 et 6 décembre 1967, Henri Krasucki déclare : « Pour l'immédiat, il est évident que l'action syndicale pour les grands objectifs, tels que la Sécurité sociale ou l'emploi, sera plus efficace si elle s'accompagne d'un puissant mouvement populaire et si les syndicats s'entendent à cet effet avec l'ensemble des formations politiques de gauche ». Et c'est justement par défaut de cette articulation qu'est analysée l'inexistence d'un débouché politique à la grande crise sociale de 1968. Ce qui va probablement peser dans l'implication importante de la Cgt pour la signature d'un Programme commun de gouvernement des partis de gauche en 1972.

La Fédération est totalement investie dans cette bataille comme le prouve « *Le Militant des PTT* » de février 1973, intitulé : « *Pour la victoire du Programme commun de la gauche* », dans lequel sont publiées quatre fiches pour aider au débat avec le personnel dans les services :

- 1) Le Programme commun et les revendications,
- 2) Le Programme commun est-il réalisable,
- 3) Programme commun et gestion démocratique,
- 4) Les PTT et les nationalisations prévues par le programme commun.

Pendant plusieurs années, la Cgt a donc mené bataille en faveur du Programme commun auprès des salariés au point de présenter l'élection d'un gouvernement de

gauche et le contenu de ce Programme comme un préalable à la satisfaction des revendications.

- La rupture du Programme commun à l'automne 1977 sur la question des nationalisations à accomplir va repositionner la démarche de la Cgt mais également la stratégie de la Cfdt qui va opérer un véritable virage et conduire à son « recentrage ». Les conséquences sont considérables et vont avoir des effets durables sur le syndicalisme.

Georges Ségué, dans son rapport au congrès de 1978, porte un regard critique sur la réalisation du soutien au Programme commun en soulignant notamment, que dans la période, se sont manifestées « *une vue idéaliste du changement et une certitude*

*en la victoire électorale de la gauche à laquelle tout fut subordonné, y compris, dans une certaine mesure, la satisfaction des principales revendications* ».

Il ajoute que « *les luttes se rattachaient à la perspective du changement et ont pu donner l'impression d'une action revendicative très globalisée, s'éloignant des préoccupations quotidiennes et immédiates des travailleurs qui relèvent de la responsabilité première du syndicat* ». Une analyse quelque peu contredite par la grève unitaire en mai 1973 dans les PTT pour la défense du service public et les revendications ; celle de 1974 (la grande secousse) qui va durer plus d'un mois et dont l'élargissement à l'ensemble des services publics ne s'est

pas révélé à un niveau suffisant.

- L'élection présidentielle de 1981 constitue la première confrontation électorale nationale depuis l'échec de la gauche aux élections législatives de 1978.

En décembre 1980, le CCN de la Cgt a fixé sa position : confrontée à la situation de division à gauche, à la disparition du Programme commun, la Cgt déclare ne pouvoir indiquer une préférence de candidature et appelle les travailleurs à juger des propositions de chaque candidat en référence au programme de la Cgt. Louis Viannet, secrétaire général de la Fédération dans son éditorial du journal fédéral d'avril 1981 (n°221) y revient : (extraits) : « *Oui ! Nous disons il faut changer, il faut battre Giscard, mais pour faire vivre une autre politique. Il faut changer vraiment... Il faut s'en donner les moyens. Il faut en particulier se donner les moyens de conduire l'économie, s'attaquer au capital, aux grosses fortunes, nationaliser et démocratiser. Tout cela nous l'avons dit au 40<sup>e</sup> congrès à Grenoble, renforçant et précisant ce que nous avons déclaré au 39<sup>e</sup> congrès. C'est notre programme, le programme de la Cgt* » ...

- Après la défaite de Giscard d'Estaing, et l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République au soir du 10 mai 1981, la Fédération fait preuve d'une grande lucidité sur les rapports de forces en présence et la stratégie des forces



Séance de signatures



réformistes, comme l'exprime Maryse Dumas dans un article du journal fédéral de mai 1981 (n°222) – (extraits) : « Nous l'avons dit bien avant le 1er tour et particulièrement dans la préparation de la grève du 26 mars : "ceux qui ne font rien pour combattre Giscard aujourd'hui, feront tout pour empêcher le changement véritable, demain". Cette appréciation ne se confirme-t-elle pas en ce lendemain d'élection ? ».

Et de citer Edmond Maire qui déclare dans Ouest-France du 12 mai "ces conditions doivent entraîner une certaine politique revendicative qui cherche à éviter le piège de l'accumulation des résultats spectaculaires entraînant à court terme une aggravation de la situation économique. Cette mauvaise situation économique empêcherait en effet d'engranger des changements de fond".

Une déclaration qui ne fait que préconiser l'attentisme et le rabaissement du niveau des revendications. Cette pression considérable contre les luttes se fait au moment précisément où il y en a un impérieux besoin pour satisfaire l'immense espérance née de la défaite de Giscard. Cette orientation stratégique de la Cfdt dite "de recentrage" prise en 1978/1979 marque toujours aujourd'hui ce choc frontal entre deux conceptions du syndicalisme et du changement social que ces années ont ouvert, (voir la communication de Maryse Dumas au colloque de l'hs confédéral de novembre 2016 sur le thème « La Cgt

face au recentrage de la Cfdt »).

- L'élection présidentielle de 1988 présente un autre caractère compte tenu du bilan du précédent septennat. Albert Le Guern, dans son éditorial du journal fédéral de mars 1988 (n° 294) à propos de 1981, rappelle : "l'espoir d'abord et ensuite la déception avec en prime le retour de la droite. Pourtant le Parti socialiste, à lui seul, disposait de la présidence de la République, de la quasi-totalité des ministères et de la majorité absolue à l'Assemblée nationale"...

Maryse Dumas (secrétaire générale adjointe) dans une interview dans le journal fédéral de février 1988, sous le titre « Présidentielles : syndicalement parlant », revient sur la période écoulée en prenant le cas des projets de privatisation des PTT. Notamment sur celui de Longuet en 1987 qu'il a dû renoncer face à la mobilisation des personnels, dans une interview où il se dit renoncer à ce qu'il soit repris par des postulants à la présidentielle ayant des chances d'être élu, déclarant qu'ils n'avaient pas de désaccord avec son projet.

Rien de surprenant du côté des candidats de la droite, mais pas étonnant non plus du côté du parti socialiste, où ses élus au Sénat viennent de se prononcer pour une loi sur les PTT qui favorise la filialisation et la gestion d'entreprise, position cohérente avec la politique pratiquée par Mexandeau (ministre des PTT) qui a ouvert la voie pour accélérer ce processus.

Ce qui fait dire à Maryse Dumas dans le même article : « *Devant une telle situation, non seulement la Cgt ne peut pas se taire, mais elle doit combattre ces conceptions pendant et après les élections présidentielles comme elle l'a fait avant. Ce n'est pas se situer sur le terrain qui revient naturellement aux partis politiques, c'est jouer notre rôle de syndicat quelles que soient les circonstances, et en toute indépendance.* ».

L'attachement de la fédération Cgt des Ptt au service public et son engagement pour le défendre et le développer ont des racines profondes.

Elle a produit de nombreuses brochures et livres en faisant l'analyse critique et argumentée des modes de gestion à l'œuvre, de leurs conséquences pour les usagers et le personnel, en mettant en débat des propositions alternatives.

Il ne s'agit pas d'y revenir dans le détail, mais la contribution d'Alain Gautheron intitulée : « *Poste et Télécoms de 1970 à 1995 – La privatisation du service public, enjeu des luttes syndicales et des renoncements politiques* », est riche d'enseignements, d'expériences et d'analyses pour affronter et relever les nouveaux défis. (Voir colloque des 24 et 25 novembre 2016 organisé par l'hs-Cgt sur le thème "La Cgt à l'épreuve des crises 1970-1995"). La Cgt est indépendante mais pas neutre : cette conception contrecarre l'accusation la qualifiant de syndicat « politisé ».

Pour autant l'apolitisme s'appliquerait-il au syndicalisme, et singulièrement à la Cgt ?

La question mériterait de s'y attarder mais elle nécessiterait un long développement. Ce qu'a fait René Mouriaux dans une conférence de l'hs-Cgt le 29 avril 2014, intitulée "Syndicalisme et apolitisme". Je prendrai seulement le risque de le citer en partie, espérant ne pas déformer sa pensée de la cohérence de son propos général : "La pensée libérale lige la séparation entre la société civile et l'état. Les deux sphères sont en relation. Impossible pour le syndicalisme d'échapper à la question du pouvoir, de son rapport aux partis politiques. L'apolitisme sacrifie l'indépendance en acceptant le vainqueur actuel de l'affrontement".

La phrase qui conclut son exposé est tout autant pertinente : "Aucune solution miracle n'existe pour assurer l'indépendance syndicale ; le meilleur garant réside dans leur enracinement au sein du salarial et la construction d'un projet spécifique articulant défense quotidienne et jalons pour une transformation sociale", elle reflète bien l'histoire de la Cgt.

Les relations entre syndicats et partis politiques en termes de "courroie de transmission" ou de "proximité masquée" ne sont plus d'actualité aujourd'hui.

En revanche la vision subalterne du rôle des syndicats par les partis politiques est toujours présente.

Une vision que l'on peut rapprocher à l'histoire, et notam-

ment avec la loi de 1884 qui dans son article 3 déclare : *"Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles"*. L'adverbe *"exclusivement"* est utilisé pour fonder une délimitation stricte et *"le principe de spécialité"* permettant ainsi de poursuivre devant les tribunaux toute incursion dans le domaine politique (Voir conférence de René Mouriaux déjà citée).

Si dans les faits l'idée de séparation de l'économie et de la politique est une chimère, il n'en demeure pas moins que cette obsession par les *"milieux bien-pensants"* de dénoncer la *"politisation"* de l'action syndicale revendicatrice est toujours bien réelle.

Historiquement méfiant de la République, le rapport du mouvement ouvrier à la République est complexe ; il est aussi évolutif.

Les relations entre le syndicalisme et les forces politiques qui proposaient un idéal identique ou du moins proche de celui du mouvement ouvrier firent apparaître successivement plusieurs formes de rapport, la séparation absolue, une certaine symbiose, une coopération conditionnelle. Des positionnements qui se sont prolongés au-delà de la seconde guerre mondiale jusqu'à la période récente. La crise algérienne et l'instabilité de la IV<sup>e</sup> République vont ramener De Gaulle au pouvoir. Le 1<sup>er</sup> juin 1958, il devient président du Conseil. Alors que la coalition des diviseurs compose avec le nouveau gouvernement, Georges Frishmann martèle l'impérieuse nécessité de l'unité pour *"la défense des revendications, des libertés et de la paix ! Unité pour dire NON au référendum plébiscite qui aurait pour but de légaliser la tragique situation..."*.

Le référendum du 28 septembre, valide par 79,2 % de l'électorat la nouvelle constitution.

La rédaction de la constitution de la V<sup>e</sup> République transfère l'essentiel du pouvoir au Président de la République et au Gouvernement au détriment du Parlement et en particulier à l'Assemblée Nationale.

Ce qui en août 1958, fait dire à Emile Quéré, secrétaire fédéral de la Fédération postale : *"Le texte définitif aggrave le caractère dictatorial du projet. Il souligne la volonté de mettre hors-la-loi ceux qui luttent pour la défense des revendications, des libertés, de l'intérêt national, contre la dictature"*.

Dès la présentation de ce projet de constitution, la Fédération postale et l'UGFF alertent le personnel sur les menaces qu'elle fait peser sur les droits statutaires.

Par référence à l'article 34 de la nouvelle constitution, le gouvernement transfère aux

pouvoirs réglementaires ce qui relevait du pouvoir parlementaire.

Ainsi toute latitude est offerte pour abroger ou modifier la plupart des garanties légales reconnues par le statut de 1946.

Le résultat des élections législatives au scrutin majoritaire à deux tours des 23 et 30 novembre permet à De Gaulle de disposer d'une large majorité, et devient président de la République avec des pouvoirs renforcés le 21 décembre 1958.

L'élection présidentielle de 1965 sous la V<sup>e</sup> République est la première à se dérouler au suffrage universel direct. (L'élection de Louis Bonaparte en 1848, s'est effectuée au suffrage universel, mais seuls les hommes avaient le droit de vote).

A la suite du référendum sur le quinquennat présidentiel le 24 septembre 2000 par Jacques Chirac, le gouvernement Jospin choisit de placer

la présidentielle avant les législatives renforçant encore le pouvoir monarchique présidentiel.

Cette inversion du calendrier électoral est votée au Parlement en 2001 par la droite et les socialistes.

Ce calendrier inversé est appliqué pour la 1<sup>re</sup> fois à l'élection présidentielle de 2002 avec les résultats que l'on connaît. Un scénario qui pourrait se reproduire dans les semaines à venir et conduire l'extrémisme de droite à la porte du pouvoir.

Il confirme au passage l'analyse de la Fédération postale en mai 1958 sur les dangers de la constitution de la Ve République pour le respect des institutions républicaines et les libertés démocratiques.

La réconciliation de la question sociale et de la République, de la démocratie politique et de la démocratie sociale apparaît toujours aujourd'hui comme un enjeu majeur.



Présentation du livre par P. Bourgeois *"Les lignes aux PTT et les animateurs"* de droite à gauche Bernard le Boisselier, François Briend, Philippe Delaunay, Armelle Levrel



## Profession footballeur : un métier qui doit entraîner des droits... C'était aussi le combat de Raymond Kopa.

Raymond KOPA a mis sa notoriété au service de ses camarades footballeurs professionnels, pour que soit institué le contrat à temps, le CDD, dirions-nous aujourd'hui. En juin 1963, il dénonce, dans un journal... « *La manière dont sont traités les joueurs liés à vie au club de leurs débuts. Je trouve choquant que les dirigeants puis-*

*sent décider seuls de la carrière d'un footballeur, négocier son transfert sans même l'en avertir, prendre des sanctions financières sans qu'il soit en mesure de se défendre...* » Raymond KOPA sera suspendu plusieurs mois ; mais sa prise de position va considérablement aider le syndicat des joueurs, l'Union nationale des footballeurs profession-

nels (UNFP), dirigée par Eugène N'JOLEA et Just FONTAINE et créée deux ans plus tôt.

Il faudra attendre tout de même juin 1969 pour arracher ce contrat à durée librement déterminée, avec à la tête de l'UNFP, Michel HIDALGO. Raymond KOPA écrira beaucoup plus tard : « *Cette victoire, les joueurs du monde entier la saluent aujourd'hui. Et si en ce début du XXI<sup>e</sup>, des excès sont commis, des sommes démesurées dépensées, la faute n'en revient pas aux joueurs, mais aux dirigeants, qui, par la surenchère mettent en péril, les finances de leurs clubs.* »<sup>1</sup>

Peut-être avait-il acquis ce sens du combat pour la dignité humaine aux côtés de ses camarades, dont son père et son frère, mineurs de NOEUX-LES-MINES, dans le Pas de Calais.

Raymond KOPAZEWSKI, de son vrai nom, né en France le 13 Octobre 1931, (le jour même où le bureau de la Fédération française de football décida de créer une commission chargée de l'étude du statut professionnel des joueurs) après l'arrivée de ses parents et grands-parents Polonais<sup>2</sup> en 1919, travailla deux années de quatorze à seize ans et demi, comme galibot, à pousser des wagons remplis de charbon, à 612 mètres sous terre.

À la suite d'un éboulement, il y laissera les deux der-

nières phalanges de son index gauche.

Remarqué très vite pour ses qualités de footballeur, il enlamera une carrière professionnelle à ANGERS, avant « d'éclater » au Stade de REIMS, puis au REAL MADRID, et de marquer les esprits, avec la Coupe du Monde de 1958, où la France terminera troisième.

Raymond KOPA sera élu meilleur joueur et Just FONTAINE meilleur buteur...

Dans son combat émancipateur, il trouvera à ses côtés les journalistes de *Miroir Sprint* (Mai 1946-Février 1971) et de *Miroir du Football*, (Octobre 1958- Septembre 1979) hebdomadaire et mensuel sportifs créés par des milieux proches du PCF, et qui militaient, non seulement pour que les sportifs professionnels s'organisent et créent leurs syndicats afin de faire valoir leurs droits, mais aussi et surtout pour qu'ils s'affilient aux confédérations syndicales.

Au terme d'un de ses derniers dribles chالوپés, dont il avait le secret, Raymond KOPA, disait : « *J'ai une âme de syndicaliste* », vient de lire sa révérence.

Nous saluons sa mémoire.

**Robert Gilles**

<sup>1</sup> KOPA par Raymond KOPA Editions Jacob-Duvernet

<sup>2</sup> En 1946, 430 000 Polonais travaillaient en France, dont un tiers dans le Nord et le Pas de Calais, où ils fournissaient 20 % de la main d'œuvre des Houillères du Nord.



## On a chanté sur les pavés



A travers les chansons des manifestations depuis le mémorable conflit des chantiers de La Ciotat jusqu'à maintenant, « on a chanté sur les pavés », publié par les éditions des Fédérés, célèbre les travailleurs dans leurs combats contre la désindustrialisation, pour l'emploi, la défense des services publics et de la sécurité sociale ...

Pierre Pradel, parolier et « brailleur » principal dans une sono de qualité, accompagné de tambours et grosses caisses maniés par des militants du syndicat de la Poste et des Télécoms, a recueilli les paroles de ces chansons, témoins de la résistance populaire aux mauvais coups responsables des impasses politique et économique actuelles...

Ce petit livre dénué de toute prétention littéraire permet d'apprécier combien étaient justes les luttes passées au regard de la situation présente.

Un site (adresse indiquée dans le livre) abrite les enregistrements plus que sommaires de certains couplets des chansons dans le seul but d'aider le lecteur à rapprocher paroles et mélodies et d'aider d'éventuels paroliers à s'en inspirer à l'oc-

casion de prochaines manifestations. Issu de la « glorieuse corporation des PTT, je n'ai pas résisté en marge des chansons à dénoncer dans un petit encart le gâchis humain et économique que fut la privatisation de la Poste et des Télécoms ».

Ce petit retour sur le passé nous montre combien est moderne et nécessaire l'idée de la reconstruction de nos services publics, remparts contre les dangers que fait courir à l'humanité toute entière le cancer capitaliste.

Le livre est disponible au prix de 12 euros plus 2,84 euros de frais de port.

Les commandes sont à adresser accompagnées des chèques à La Marseillaise: 17-19 cours d'Estienne d'Orves 13001 Marseille

## « 120 ans de la CGT en Aquitaine »

L'institut d'histoire d'Aquitaine CGT fait paraître un numéro exceptionnel de sa revue - 150 pages (3 numéros en un) sur les 120 ans de la CGT dans la région.

Son contenu est réalisé uniquement avec des documents d'archives des IHS CGT d'Aquitaine (photos, tracts, affiches courriers, circulaires, coupures de presse, témoignages d'époques, meetings, manifestations, conflits d'entreprises, ...) et chaque document accompagné d'une courte légende.

La revue présente quelques pans de l'histoire sociale régionale, depuis la naissance de la CGT, autour de 7 thématiques- construction du

syndicalisme ; défense des revendications ; libertés ; solidarité ; culture et émancipation ; la Paix et regards CGT de 1925 en Aquitaine.

Le choix fait est celui d'évoquer l'activité syndicale parfois inédite, souvent méconnue, celle dont on ne parle pas et non de « ressasser », les grandes périodes ou grands conflits, déjà évoqués dans les 119 numéros de la revue. Un hommage aux femmes et aux hommes qui font ces moments d'histoire dans nos territoires et entreprises.

A commander dès à présent auprès de l'IHSA CGT Bourse du travail, 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux ou par courriel : [ihsacgt@wanadoo.fr](mailto:ihsacgt@wanadoo.fr)

Sortie fin avril 2017 - 21 €

## 1970-1990. Les PTT se transforment

La FNARH publie un ouvrage collectif sous la direction de Claude Pérardel

Format 21 x 29,7

500 pages pour résumer l'Histoire et rassembler les témoignages de cette période charnière.

Prix public : 35 € + 15 € de port

Prix postier/télécom : 30 € + 15 € de port



## Erratum :

Dans le Relais n°73, concernant le Bulletin d'hier à aujourd'hui publié par le centre d'histoire social CGT de Loire Atlantique. L'adresse donnée est erronée, à rectifier ainsi : CHS CGT Fapt 1 place de la gare de l'état 44276 Nantes Cedex 2